

FCP VALEURS AL KAOUTHER

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 Décembre 2018

I- Opinion :

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement FCP VALEURS AL KAOUTHER. Ces états financiers comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables telles qu'annexées au présent rapport et faisant apparaître :

- Un total du bilan de : 1 211 051 DT,
- Un actif net de : 1 196 208 DT,
- Un bénéfice : 76 949 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement FCP VALEURS AL KAOUTHER au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises de Tunisie.

II- Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers** » du présent rapport. Nous sommes indépendants conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

III- Questions clés de l'audit :

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

IV- Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport d'activité incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport d'activité et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'Article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

V- Responsabilités du gestionnaire pour la préparation des états financiers :

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises de Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la présentation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

VI- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn . Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

VII- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles publiées par l'Ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

a) Efficacité du système de contrôle interne :

Conformément aux dispositions de l'Article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé à la vérification de la conformité de la composition du fonds avec les objectifs énoncés par le prospectus d'émission et le règlement intérieur ainsi que la vérification de la valeur liquidative. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Tunis, le 30 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

Salah MEZIOU

(En Dinars)

NOTES 31/12/2018 31/12/2017

ACTIFS

PORTEFEUILLE TITRE

ACTIONS, VALEUR ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES **AC1** 961 450 1 031 131

PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

PLACEMENTS MONETAIRES **AC2 (a)** 214 877 260 406
DISPONIBILITES **AC2 (b)** 34 725 14 499

AUTRES ACTIFS 0 413

TOTAL ACTIF **1 211 051 1 306 449**

PASSIF

OPERATEURS CREDITEURS **PA1** 11 674 7 152
AUTRES CREDITEURS DIVERS **PA2** 3 169 3 221

TOTAL PASSIF **14 843 10 373**

ACTIF NET

CAPITAL **CP1** 1 180 409 1 283 205

SOMMES CAPITALISABLES

SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE **CP2** 15 799 12 871

TOTAL ACTIF NET **1 196 208 1 296 076**

TOTAL ACTIF NET ET PASSIF **1 211 051 1 306 449**

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

(En Dinars)

	NOTES	31/12/2018	31/12/2017
REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES	PR1	37 859	40 480
REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	12 828	13 110
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		50 687	53 590
<i>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</i>	CH1	31 173	30 757
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		19 514	22 833
AUTRES CHARGES	CH2	4 742	7 361
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 772	15 472
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		1 027	-2 601
SOMMES CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		15 799	12 871
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 027	2 601
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		48 220	103 029
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR TITRES		14 608	-152 989
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-651	-1 563
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		76 949	-36 051

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2018

(En Dinars)

	31/12/2018	31/12/2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	76 949	-36 051
a- Résultat d'exploitation	14 772	15 472
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	48 220	103 029
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	14 608	-152 989
d- Frais de négociation de titres	-651	-1 563
TRANSACTION SUR LE CAPITAL		
a- souscriptions	0	59 992
Capital	0	61 606
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	-1 372
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	0	-242
b- Rachats	-176 817	-371 290
Capital	-161 013	-380 744
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-17 066	10 862
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	1 027	-2 359
Droits de sortie	234	951
VARIATION DE L'ACTIF NET	-99 868	-347 349
Actif Net		
a- En début d'exercice	1 296 076	1 643 425
b- En fin d'exercice	1 196 208	1 296 076
Nombre de parts		
a- En début d'exercice	13 827	17 189
b- En fin d'exercice	12 092	13 827
VALEUR LIQUIDATIVE	98,926	93,735
TAUX DE RENDEMENT	5,54%	-1,96%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRESENTATION DU FONDS :

« FCP VALEURS AL KAOUTHER » est un fonds commun de placement islamique de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes dont la structure est composée d'actions et de placements monétaires.

Il est destiné au public qui cherche en plus des avantages de la gestion collective, la garantie de la conformité du placement aux règles de finance islamique admise par le comité de contrôle charaïque.

Ce fonds a été créé le 16 Août 2010 à l'initiative de « Tunisie Valeurs » et de « Amen Bank ».

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, le 17 Mars 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire est Tunisie Valeurs.

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable tunisien et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Les états financiers comportent :

- Le bilan ;
- L'état de résultat ;
- L'état de variation de l'actif net ;
- Les notes aux états financiers.

NOTE 2 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

NOTE 3 : EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs peuvent être résumés comme suit :

4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les revenus des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus en net de retenues à la source.

4.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la valeur de clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen en bourse à la date du 31 Décembre 2018 ou à la date antérieure la plus récente. Toutefois, suite aux problèmes rencontrés par la société Syphax Airlines, les actions Syphax Airlines ont été évaluées à une valeur nulle.

4.3 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

4.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4.5 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif de nature à affecter l'activité ou la situation financière du fonds n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date de préparation du présent rapport.

NOTE 5 : REGIME FISCAL :

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements de capitaux mobiliers, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20 %. Ces revenus sont portés au niveau de l'état de résultat en net de retenues à la source.

NOTE 6 : ORIENTATION DE PLACEMENT :

Le FCP VALEURS AL KAOUTHER étant un fonds de capitalisation, son principal objectif serait de réaliser un rendement supérieur à 4% par an. En application du décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPC, la structure du fonds est composée par :

- Minimum de 50% de l'actif en actions de sociétés cotées en bourse,
- Maximum de 30% de l'actif en placement monétaires,
- 20% de l'actif en liquidité.

NOTES 7 : NOTES AU BILAN ET A L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- ACTIONS ET DROITS RATTACHEES :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	Plus Moins value latente	% Actif net
Action, Valeurs assimilées et droits rattachés					
<u>Actions admises à la cote</u>					
CITY CARS	7 256	81 545	82 370	825	6,89%
DELICE HOLDING	7 000	92 939	100 051	7 112	8,36%
ENNAKL AUTOMOBILES	8 238	91 974	100 092	8 118	8,37%
EURO-CYCLES	3 600	48 312	67 144	18 832	5,61%
TELNET HOLDING	10 000	57 254	96 100	38 846	8,03%
TPR	22 604	70 119	108 160	38 042	9,04%
ONE TECH HOLDING	7 100	61 848	113 529	51 681	9,49%
SAH LILAS	8 481	75 067	96 853	21 786	8,10%
SYPHAX AIRLINES	2 702	25 228	0	-25 228	0,00%
UNIMED	12 595	109 697	104 677	-5 020	8,75%
SOTUVER	10 500	89 274	92 474	3 199	7,73%
TOTAL		803 255	961 449	158 194	80,37%

*Les plus ou moins-values potentielles arrêtées au 31 Décembre 2018 se détaillent comme suit :

Élément	Montant en DT
Moins-value potentiels arrêtée au 31 Décembre 2017	109 974
Variation des plus ou moins-value latente relative à l'exercice 2018	48 220
Moins-value latente arrêtée au 31 Décembre 2018	158 194

Les entrées en portefeuille titres se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
- Actions cotées	89 274
TOTAL	89 274

Les sorties du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	Coûts d'acquisition	Prix de cession	Plus-values réalisées
- Actions	207 081	221 692	14 611
- Droits (suite détachement d'actions)	93	90	-3
TOTAL	207 174	221 782	14 608

La variation du portefeuille en coût d'acquisition se présente comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition
Portefeuille au 31/12/2017	921 156

Acquisition actions cotées	89 274
Cessions actions cotées	-207 081
Cessions droits d'attributions	-93
Portefeuille au 31/12/2018	803 257

AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31/12/2018 à 249 602 DT et sont composés de :

	31/12/2018	31/12/2017	Variations
Placements (a)	214 877	260 406	-45 529
Disponibilités (b)	34 725	14 499	20 226
TOTAL	249 602	274 905	-25 304

AC2 (a) – PLACEMENTS MONETAIRES :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	Placements	Rendement Net au 31/12/2018	Total	% de l'actif net
Placement « Istithmar Zitouna » du 11/12/2018 au 10/06/2019	214 000	877	214 877	17,96%
TOTAL	214 000	877	214 877	17,96%

AC2 (b) – LES DISPONIBILITES :

Les disponibilités s'élèvent à 34 725 DT au 31/12/2018 contre un solde de 14 499 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variations
AMEN BANK	34 589	14 377	20 212
BANQUE ZITOUNA	135	122	13
TOTAL	34 725	14 499	20 226

PA 1- OPERATEURS CREDITEURS :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017	Variations
--	-------------------	-------------------	-------------------

Rémunération fixe du gestionnaire	4 888	5 664	-776
Commission de surperformance	3 787	0	3 787
Rémunération du dépositaire	2 999	1 488	1 511
TOTAL	11 674	7 152	4 522

PA 2- AUTRES CREDITEURS DIVERS :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017	Variations
Redevances CMF	100	108	-8
Rémunération du CAC	3 069	3 113	-44
TOTAL	3 169	3 221	-52

CP1- CAPITAL :

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2017

Montant	1 283 205
Nombre de titres	13 827
Nombre de porteurs de parts	30

Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux porteurs de parts	0

Rachats effectués

Montant	-161 013
Nombre de titres rachetés	-1 735
Nombre de porteurs de parts sortants	10

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	48 220
Plus-values réalisés sur cessions de titres	53 722
Moins-values réalisés sur cessions de titres	-39 114
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	12 871
Commission / transactions	-373
CTB / transactions	-278
Régularisation des sommes non distribuable	-17 066
Droit de sortie	234

Capital au 31-12-2018

Montant	1 180 409
Nombre de titres	12 092
Nombre de porteurs de parts	20

CP2 – SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste s'élève à 15 799 DT et se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variations
Résultat capitalisable de l'exercice	14 772	15 472	-700
Régularisation des sommes capitalisable de l'exercice			
* sur les souscriptions	0	-242	242
* sur les rachats	1 027	-2 359	3 387
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	15 799	12 871	2 928

PR 1- REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	Dividendes reçus	
	2018	2017
NEW BODY LINE	0	3 700
TPR	5 199	0
SOTIPAPIER	0	5 683
MPBS	0	2 250
ENNAKL AUTOMOBILES	5 355	6 305
CITY CARS	6 676	6 676
EURO CYCLES	5 400	4 830
SIAME	2 000	2 485
TELNET HOLDING	5 000	0
I.C.F	0	459
ONE TECH HOLDING	2 400	2 569
UNIMED	2 960	2 073
DELICE HODING	2 870	3 450
TOTAL	37 859	40 480

PR2- LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 12 828 DT contre un solde de 13 110 DT au 31/12/2017 et correspond aux revenus des placements "Istithmar Zitouna" nets de retenue à la source libératoire de 20 %.

CH 1 – CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du FCP VALEURS AL KAOUTHER.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2018 à 31 173 DT contre un total de 30 757 DT au 31/12/2017, et se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variations
Rémunération fixe du gestionnaire	21 437	24 857	-3 420
Rémunération du dépositaire	5 950	5 900	50
Commission de surperformance	3 787	0	3 787
TOTAL	31 173	30 757	416

CH2 – AUTRES CHARGES :

Le solde de ce poste s'élève à 4 742 DT au 31 Décembre 2018 contre un solde de 7 361DT au 31 Décembre 2017, et se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variations
Rémunération du CAC	3 093	3 135	-42
Redevances CMF	1 303	1 530	-227
Charge de purification 2016	0	2 471	-2 471
Autres (frais bancaires et droit de timbres)	346	225	121
TOTAL	4 742	7 361	-2 619

NOTE 8 : AUTRES INFORMATIONS

a) Données par part et ratios pertinents :

	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Revenus des placements	4,192	3,876	4,129	3,574	4,091
Charges de gestion des placements	-2,578	-2,224	-3,182	-1,882	-1,947
Revenu net des placements	1,614	1,651	0,946	1,692	2,144
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,01	0,003
Autres charges	-0,392	-0,532	-0,334	-0,283	-0,267
Résultat d'exploitation (1)	1,222	1,119	0,612	1,419	1,880
Régularisation du résultat d'exploitation	0,085	-0,188	0,072	0,083	-0,199
Sommes capitalisables de l'exercice	1,307	0,931	0,684	1,501	1,681
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	3,988	7,451	19,126	3,321	4,657
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,208	-11,065	-9,595	-12,696	-6,634
Frais de négociation de titres	-0,054	-0,113	-0,136	-0,077	-0,068
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	5,142	-3,726	9,395	-9,452	-2,045
Résultat net de l'exercice (1) +(2)	6,364	-2,607	10,007	-8,034	-0,165

Droits de sortie	0,019	0,069	0,000	0,178	0,110
Résultat non distribuable de l'exercice	5,161	-3,657	9,395	-9,274	-1,935
Régularisation du résultat non distribuable	-1,278	0,853	-0,926	0,584	0,629
Sommes non distribuable de l'exercice	3,884	-2,805	8,469	-8,690	-1,306
Valeur liquidative	98,926	93,735	95,609	86,455	93,645
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,41%	2,01%	3,22%	1,94%	1,87%
Autres charges / actif net moyen	0,37%	0,48%	0,34%	0,29%	0,26%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,14%	1,01%	0,62%	1,55%	1,62%
Actif net moyen	1 294 270	1 531 447	1 698 091	1 884 129	2 577 830

b) Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de « FCP Valeurs AL KAOUTHER » est confiée à « Tunisie Valeurs ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT de l'actif employé en actions et 1% HT du reste de l'actif.

En outre, le gestionnaire reçoit une commission de surperformance au cas où le Fonds réaliserait un rendement supérieur à 4% par an. Cette commission de surperformance est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 15% (H.T) de la différence entre le taux de rendement réalisé et le taux de rendement de 4%.

« AMEN BANK », assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,05% HT de l'actif net avec un minimum de cinq milles dinars et un maximum de quinze mille dinars hors taxes.

c) Structure de l'actif

La structure du fonds commun de placements « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est composé au 31/12/2018 par :

- 79,39 % de l'actif en actions, valeurs assimilées et droits rattachés,
- 17,74 % de l'actif en placements monétaires,
- 2,86 % de l'actif en liquidité et équivalent de liquidité.

بسم الله الرحمن الرحيم اللهم صل وسلم على سيدنا محمد وعلى آله وصحبه

التقرير الشرعي عن نشاط صندوق الكوثر للعام 2018.

19/3/06

حضرة الأستاذ رئيس صندوق الكوثر الموقر.

السلام عليكم ورحمة الله وبركاته. أما بعد

فقد تأملت في الوثائق التي أحلتموها علي ، والتي عرضت نشاط صندوق الكوثر وفصلت نتائجه التي تحققت عام 2018. وأريد تسجيل ما يلي :

أولا : تقرير هذا يستند إلى القوائم والوثائق المعروضة علي، وتحقق مطابقة مضامينها للواقع مسؤول عن ذلك الذين أعدوها.

ثانيا: الصورة المنطبعة من التقرير والقوائم المالية ، تتميز بالجمع بين الوضوح ، والشفافية والدقة ، وتؤكد ذلك بالمقارنة الملزمة بين العام السابق 2017 وهذا العام 2018.

ثالثا : راعي التصرف ضوابط التوظيف القانوني فتوزع بين الاستثمار في بنك الزيتونة وفي تملك أسهم من إحدى عشرة شركة مسجلة في بورصة الأوراق المالية تسعة منها تستجيب للمعايير الشرعية . فكا ن بذلك ميدان النشاط مستجيبا لما تقتضيه المعايير الشرعية . ولما هو مضبوط بالقانون.

وشركتان : شركة المنتجات الصحية ليلا التي جاوزت ديونها في السداسي الأول الحد المسموح به في التداين ، بفارق غير كبير جدا، والتي تبقى تحت المراقبة لاتخاذ القرار المناسب إثر ظهور النتائج السنوية ، إما بمواصلة الاشتراك معها إذا انخفضت نسبة الديون إلى مستوى لا يتجاوز 33 بالمائة ، وإما بأخذ قرار وتنفيذه للتخلص من أسهمها.

وشركة سيفاكس ايرلينز والتي هي في وضع كارثي والتي هي محل تتبع يقظ من القائمين على صندوق الكوثر للتخلص من أسهمها.

رابعا: إن الشركات التسع المقبولة دخل في أرباح ثمانية منها نسبة من الفوائض الربوية والتي يجب التخلص منها وإن كانت ضئيلة، فيجب صرف تلك النسب في النفع العام ، ولم تسلم إلا الشركة التونسية للبلور .

خامسا: بالقرب من القائمين على الصندوق ننوه بما تميزوا به من مستوى خلقي رفيع ، وبخبرة عالية في ميان التصرف المالي والاستثمار. ولكن لا يغيب عن

المتتبع الوضع الاقتصادي الصعب الذي يمر به الاقتصاد التونسي ، مما كان له
أثره في النتائج العامة .وإننا نأمل أن يتداركنا الله بلطفه ليعود نسق التعامل المالي
إلى عافيته.

تفضلوا ختاماً بقبول فائق سلامي وصادق تقديري .

محمد المختار السلاوي

رئيس الهيئة الشرعية لصندوق الكوثر الإسلامي



محمد النوري

ميرفتة